Accusé de réception en préfecture 013-200087385-20210318-2021-016b-DE Date de télétransmission : 13/04/2021 Date de réception préfecture : 13/04/2021



NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2021

Le budget primitif 2021 du Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SMVVB) soumis au Comité Syndical du 02 avril 2021 est voté par nature et par chapitre. Il a été adopté par 12 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

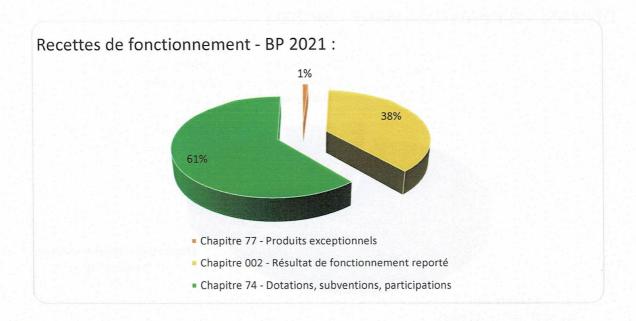
RAPPEL REGLEMENTAIRE

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au budget et au compte administratif de l'exercice (article L.2313-1 du CGCT). La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Code SIREN	200 087 385		
Année de Création	2005 (Sous la forme d'un Syndicat Mixte depuis 01/2021)		
Activité Principale Exercée (APE)	8411Z – Administration publique générale		
Nombre d'EPCI-FP	2		
Nombre de commune	14		
Population 2021	121 458		
Contribution totale des membres 2021	64 128,00 €		
Contribution par habitant 2021	0,53 €		

Le budget primitif 2021 est conçu conformément aux orientations budgétaires présentées lors du Comité Syndical du 28 janvier 2021.



La section d'investissement

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recette à 136 415,54 €, dont 51 598 € de reste à réaliser. Il est en baisse de 58.9 % par rapport au budget 2020 notamment du fait de l'importance des investissements de l'exercice passé.

Les dépenses d'investissement

L'objectif pour 2021 sera de :

- réaliser l'opération « Réalisation d'un ouvrage de régulation sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès (Secteur « Mas d'Artaud »). Le montant estimé s'élève à 42 997,50 € H.T (maitrise d'œuvre et imprévus inclus) financé à 40% par le département des Bouches du Rhône, 40% par la commune de Saint Etienne du Grès et 20% par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- préparer l'opération « Démantèlement de la station de pompage de Pont de Crau ». Le montant estimé s'élève à 140 000,00 € H.T (maitrise d'œuvre et imprévus inclus) financé, à ce jour, à 40% par le département des Bouches du Rhône. Un ensemble de gros chantiers avaient été prévues sur 2020, ce qui laisse transparaitre ces différences importantes d'investissements entre 2020 et 2021. A ce jour, seule deux opérations sont prévues sur 2021 et une seule est financée.

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	Evolution
041	Opérations patrimoniales	38 232,00 €	7 644,00 €	- 80.0 %
13	Subventions d'investissements	1 016,00 €	1 016,00 €	0.0 %
20	Immobilisations incorporelles	20 647,20 €	33 945,43 €	+ 54.9 %
21	Immobilisations corporelles	19 500,00 €	1 500,00 €	- 92.3 %
23	Immobilisations en cours	215 257,50 €	90 213,00 €	- 58.1 %
001	Solde d'exécution reporté	25 117,63 €	0,00€	-100.0 %
020	Dépenses d'investissement imprévues	11 917,41 €	4 050,54 €	- 66.0 %
	Total – dépenses d'investissement	331 687,74 €	136 415,54 €	- 58.9 %

Chapitre 001 - Solde d'execution de la section d'investissement reporté 12 % Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement 19%

Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues 54% Chapitre 041 - Opérations patrimoniales 5%

Chapitre 10 - Dotations au investissements 9%

Fait à Mas Blanc des Alpilles, le 18 mars 2021.

